



Formation diplômante

Niveau 4

BREVET PROFESSIONNEL Responsable d'entreprise hippique (BPREH)

Ce diplôme permet au candidat de s'installer en tant que chef d'entreprise en bénéficiant du statut agricole et des aides à l'installation.

➔ OBJECTIFS

Il permet de développer et consolider ses compétences techniques et économiques afin de devenir salarié reconnu d'une entreprise équine ou gérer sa propre structure.

📖 CONTENU

Capacités générales

- Utiliser les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information.
- Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur hippique.

Capacités professionnelles

- Caractériser le fonctionnement de l'entreprise dans un contexte de durabilité.
- Organiser les prestations et les activités de l'entreprise en lien avec les publics accueillis.
- Gérer le travail dans le respect de la législation, de la santé et de la sécurité au travail.
- Réaliser le suivi administratif et économique de l'entreprise hippique.

- Commercialiser les produits et prestations dans le respect du cadre réglementaire.
- Élaborer un projet professionnel.
- Assurer la conduite et l'entretien d'une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal.
- Gérer le travail et la valorisation du cheval dans le respect de la réglementation, du bien-être animal, de la sécurité et de la santé au travail.

UCARE : 2 modules

- Attelage : être capable de préparer un attelage et de mener sur route ou sur un parcours en toute sécurité.
- Grooming : gérer la préparation d'un cheval avant un parcours en compétition.

👤 MÉTIERS VISÉS

- Gérant de structure hippique : installation ou reprise d'entreprise (écurie de propriétaires, centre équestre, élevage, tourisme équestre...)
- Chef d'écurie

👤 PUBLIC, PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de 16 ans
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP) ou d'un niveau supérieur ou niveau classe de 1^{re}
- Effectif maximum : 24

« Nos plus »

- Le diplôme favori des recruteurs
- Très forte employabilité
- De très bons résultats aux examens
- Des enseignants très impliqués dans le milieu professionnel
- Des modules de formation professionnalisants



L'entreprise participe à la formation de l'apprenant. C'est en entreprise que l'apprenant acquiert les pratiques liées au travail du cheval, au perfectionnement technique du cavalier et à la gestion courante d'un établissement hippique. L'entreprise est le lieu où l'apprenant pourra effectuer une synthèse entre les savoir-faire pratiques, théoriques acquis en formation et acquérir un savoir-être indispensable en entreprise. Pendant la formation, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant dépend de son âge et de son niveau de formation.



POURSUITE D'ÉTUDES

- AE
- BPJEPS
- CS Jeunes Chevaux
- Poursuite d'études post-bac

ÉVALUATION - VALIDATION DU DIPLÔME

L'examen se passe par Unités Capitalisables (UC).

- Le passage des UC est organisé par le centre de formation au cours de la formation.
- En cas d'échec à une ou plusieurs UC, un délai de 5 ans est accordé pour repasser les UC manquantes et pouvoir valider son examen dans sa totalité. Au-delà de 5 ans toutes les UC sont à repasser.
- Possibilité de valider des blocs de compétences

- Taux de réussite aux examens : 92 %
- Taux d'insertion professionnelle : 100 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 100 %
- Taux d'abandon : 11 %

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates

Début de formation : à partir du 26 août 2024
Durée : deux ans à partir de la date de signature du contrat d'apprentissage.

Hébergement et restauration possibles sur le site (en sus).

Accessibilité handicap : pas d'accessibilité aux handicaps moteurs. Autres types de handicap : aménagements possibles

TARIFS et FINANCEMENTS

Formation prise en charge intégralement par les OPCO (financement du CFA à hauteur de 7604 €).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ALTERNANCE

• **832 heures de formation en centre modulables en fonction du profil du candidat** (expérience professionnelle et positionnement du candidat réalisé au centre avant l'entrée en formation).

• Présence en centre de formation 1 à 2 semaines par mois sur deux ans



• La formation est mise en œuvre via des cours en présentiel (cours théoriques et pratiques)

MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION

Pour les apprentis :

1- justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière Unité capitalisable (UC) du BP (l'expérience professionnelle peut être acquise au cours des 2 années d'apprentissage),

2- et justifier également, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un CAPA ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur.

Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester, avant l'entrée en formation :

3- soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein avec la finalité du diplôme postulé,

4- soit de l'équivalent de 3 années d'activité professionnelle à temps plein, quelle que soit la nature de l'activité.

Vous pouvez faire une demande de préinscription sur le site de la Bergerie nationale.

www.bergerie-nationale.educagri.fr/pole-formation/

Après étude de votre dossier, un positionnement au centre de formation sera réalisé.

